



SESSION
14/09/2015

Objet :
Questions financières
diverses.

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quatorze Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Secrétaire : Mr Jouve.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide de verser la somme de 4 000,00 euros à Monsieur CLAPIER suite à une décision du Tribunal Administratif de Lyon, en date 03 mars 2015, sur l'enlèvement d'une barrière entravant le passage sur le domaine public et privé ;
- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Association De l'Aire pour la réalisation d'un film documentaire sur l'opération Garibaldi ;
- décide de céder le véhicule utilitaire du Service des Espaces Verts, de marque AMAZONE, modèle MAGA, pour la somme 10 000 euros, à M. Dominique ROSENBLATT ;
- autorise le Maire à signer les conventions à passer avec l'ensemble des intervenants dans le cadre de « Refondons l'école » ;
- autorise le Maire à signer la convention de Futsal avec M. Youssef CHAHBOUNE pour des activités en direction des enfants et adolescents des quartiers de Frayol et de La Violette ;
- décide de créer une régie de reprographie au sein des Services Techniques pour répondre à la demande des usagers et de fixer les tarifs des coûts copies de la manière suivante :
 - Format A4 : - Noir et Blanc : 0,03 euro/copie
 - Couleur : 0,10 euro/copie
 - Format A3 : - Noir et Blanc : 0,06 euro/copie
 - Couleur : 0,20 euro/copie

- décide le remboursement de 33 € à M. Bernard CHEYNIS, agent technique, correspondant à l'examen médical permis poids lourd et transport en commun.
- décide le paiement des frais de déplacement de M. Olivier PEVERELLI à Paris le 26 juin 2015, pour représenter l'Association des Maires de l'Ardèche au Conseil National du Livre.
- décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ABM pour sa participation au Championnat de France Vétérans à OBJAT les 11.12.13 septembre 2015.
- décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Rugby Club Teillois suite à une erreur dans le calcul de la subvention annuelle ;
- décide d'annuler le Titre exécutoire 2119/2014 d'un montant de 660.00 € au nom du Cirque Les Etoiles de la Piste. Le cirque ne s'étant pas installé sur la commune le 6.7.8 février 2015.
- le Trésor Public ayant épuisé tous les recours afin de recouvrer les sommes dues, décide d'admettre en créances irrécouvrables admises en non-valeur les titres N°309-310 et 659/exercice 2011 relatifs aux loyers de Mme Sandrine Denis pour le Volcanic, ainsi que les titres 295-620-666 et 2125/exercice 2014 relatifs aux loyers de M. Jacky Tachat pour le Volcanic.
- décide d'adhérer au « Réseau des villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale » ;
- décide de ne pas appliquer les pénalités de retard à l'entreprise ASGTS suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes Paul Avon.
- Décide à titre exceptionnel, d'accorder la location d'une salle de la Maison des Associations à QUADRA Conseil pour un montant de 500 €, en raison de la formation dispensée en action courte en faveur des travailleurs handicapés en recherche d'emploi.

Pour extrait conforme
Le Maire

